

Le CPF : Compte Personnel de Formation

- ❖ Le Compte Personnel de Formation permet à chaque individu de piloter son parcours professionnel par la certification de ses compétences, grâce à un compteur, via le portail : www.moncompteactivite.gouv.fr



Bénéficiaires

Toute personne de 16 ans et plus, engagée dans la vie active, quel que soit son statut (et par dérogation dès 15 ans pour les jeunes qui signent un contrat d'apprentissage).

Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre est toujours à l'initiative du salarié

- ❖ Elle se fait à hauteur des droits acquis par le salarié et avec possibilité d'abondement en euros. Lorsque le montant de la formation est supérieur au montant disponible sur le compte, celui-ci peut faire l'objet à la demande de son titulaire, d'un abondement.

Actions de formation visant

- ❖ Un titre ou un diplôme enregistré au RNCP.
- ❖ Une attestation de validation de blocs de compétences.
- ❖ Une certification ou une habilitation enregistrée au « répertoire spécifique ».

Pour quelles formations ?

- ❖ Une VAE.
- ❖ Le bilan de compétences.
- ❖ Les permis B et C.
- ❖ La formation, l'accompagnement et le conseil aux créateurs ou repreneurs d'entreprises.
- ❖ La formation des bénévoles et volontaires en service civique (CEC).

Les formations dans ce cadre peuvent être réalisées sur le temps de travail ou hors du temps de travail. Si la formation est faite sur le temps de travail, l'autorisation d'absence de l'employeur est obligatoire.

Le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)

Afin de faciliter l'usage de leur Compte Personnel de Formation, les salariés peuvent recourir au CEP. Le Conseil en Évolution Professionnelle permet au salarié de faire le point sur sa situation professionnelle et d'être aidé dans l'élaboration et la concrétisation d'un projet d'évolution professionnelle. Tous salariés ou demandeurs d'emploi peuvent en bénéficier.

Le CEP est une prestation gratuite dispensée par des organismes spécifiques, plus d'informations sur : mon-cep.org.

Votre ADEFIM

Contactez
votre Conseiller ADEFIM,
il vous accompagne
dans vos projets
et optimise
votre budget formation



en qualité
de mandataire
d'OPCO 2i